BULAC
[도서관] [शिक्षक] [ဘာသာစကား] [ᎭᏓᏣᏂ]
Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2025/012
Rédigé par
Juliette Pinçon

Téléphone
01 81 69 18 11
Courriel
direction@bulac.fr

Date
19 décembre 2024

COMPTE RENDU

Réunion du 16/12/2024
Assemblée générale

Version
Approuvée par l'AG du 6 mars 2025

Participants présents

Administrateurs

Caroline BODOLEC (CNRS)
David FIALA (MESR)
Jean-François HUCHET (Inalco)
Katia JUHEL (EFEO)
Véronique LESTANG-PRÉCHAC (MESR)
Françoise MOULIN CIVIL (MESR)
Anne ROUSSELET-PIMONT (Panthéon-Sorbonne)

Membres de droit

Jean-François DAGUES (contrôleur budgétaire régional), représenté par Frédéric AGNES
Loïc BLANCHARD (agent comptable)
Marie-Lise TSAGOURIA (directeur)

Invités

Sylvie DENOIX (présidente du CS)
Benjamin GUICHARD (directeur scientifique)
Thomas JACQUEAU (DGS)
Pierre MARCHETTI (DGS adjoint)
Juliette PINÇON (directrice adjointe)
Lionel LAMBIN (RP)
Aladin LARGUÈCHE (RP)

Participants excusés

Administrateurs

Brigitte AUBY-BUCHERIE (Sorbonne Nouvelle) : *procuration donnée à Katia JUHEL*
Stéphane FEUILLAS (Université Paris Cité)
Anne-Catherine FRITZINGER (Sorbonne Université) : *procuration donnée à Katia JUHEL*
Rainer Maria KIESOW (EHESS) : *procuration donnée à Françoise MOULIN CIVIL*
Alexa PIQUEUX (MESR) : *procuration donnée à David FIALA*
Cécile REYNAUD (EPHE) : *procuration donnée à Anne ROUSSELET-PIMONT*

Membres de droit

Alexandre BOSCH (Commissariat du gouvernement)
Angélique CARLE (RP suppléante)
Adrineh ZINALI (RP suppléante)

Invités

Christophe PÉRALES (Université Paris Cité)

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 MARS 2024
2. POINT D'INFORMATION
3. BUDGET RECTIFIÉ N°2 2024
4. BUDGET INITIAL 2025
5. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL AP-BULAC
6. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2025
7. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
8. RENOUVELLEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
9. MISE À JOUR DE LA NOTE SUR L'ORGANISATION DE LA BULAC
10. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION 13 AVENIR
11. CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET D'ÉCHANGE DE DOCUMENTS
12. FERMETURES 2025
13. QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint, Françoise MOULIN CIVIL ouvre la séance à 14h35, en proposant d'intégrer au point d'information du début de séance la présentation de la motion des représentants du personnel, adressée le 12 décembre à l'assemblée générale.

Un tour de table permet aux participants de se présenter.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que 4 administrateurs sont porteurs de 5 procurations.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 MARS 2024

Le compte rendu de l'assemblée générale du 12 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. POINT D'INFORMATION

Françoise MOULIN CIVIL donne la parole aux représentants du personnel.

Aladin LARGUÈCHE lit la motion des représentants du personnel élus sur la liste SNASUB-FSU – CGT – SUD, qui porte deux revendications : une consolidation/évolution du statut juridique de la BULAC, qui permette une gestion de tous les personnels en toute légalité, et la mise en place d'un système de primes pour les agents contractuels.

Françoise MOULIN CIVIL rappelle que la première demande avait été portée auprès de la directrice générale de l'enseignement supérieur. Elle sollicite Véronique LESTANG-PRÉCHAC, représentante du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour apporter quelques éléments de réponse.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC souligne que le GIP a été renouvelé la semaine précédente pour 3 ans seulement, avec l'objectif de réfléchir au statut juridique de la BULAC dans un délai rapide. Elle relève qu'en général le régime des primes des contractuels est à la main des établissements.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que le GIP ne bénéficiant pas des RCE (Responsabilités et compétences élargies), ce principe ne s'applique pas à la BULAC. Elle rappelle que la direction et les représentants du personnel de la BULAC avaient saisi le ministère sur ce sujet (2021-2022), qui n'avait pas autorisé la mise en place de primes pour les contractuels. Elle apporte des éléments de contexte complémentaires. Le GIP a effectivement été reconduit pour une durée de 3 ans et non de 6, comme cela avait été approuvé lors de l'assemblée générale de décembre 2024. Le ministère a toutefois indiqué qu'il n'était pas nécessaire de consulter de nouveau l'assemblée générale sur la réduction de la durée de la prorogation. Cette réduction s'explique, comme évoqué précédemment par Véronique LESTANG-PRÉCHAC, par le souhait du ministère de se questionner rapidement sur la bonne envergure et le bon contexte de fonctionnement de la BULAC, et probablement aussi du fait du questionnement conjoncturel sur les niveaux de subvention et de fonds de roulement soulevé par le ministère du Budget en recherche d'économies. Cette décision peut s'interpréter comme un signe positif de prise en compte des attentes rappelées par les représentants du personnel.

Marie-Lise TSAGOURIA explique que le caractère irrégulier de la situation de la majorité des agents tient au fait que les personnels titulaires de la filière bibliothèque sont mis à disposition du GIP par le Rectorat sans véritable assise juridique, puisqu'il n'existe pas de convention entre le GIP et le Rectorat ni de convention entre chaque agent et le Rectorat, dans la mesure où le recteur n'a pas le pouvoir de gérer les agents de la filière bibliothèque. Cette situation ne pose toutefois pas de problème majeur dans le fonctionnement quotidien ; des solutions logiques et de bon sens ont toujours été trouvées. Marie-Lise TSAGOURIA concède que, de ce fait, le lieu de discussion pour ce qui concerne l'indemnitaire n'est pas très bien établi. Elle souligne que Françoise MOULIN CIVIL s'est beaucoup investie sur cette question, sans solution à ce jour.

Caroline BODOLEC questionne Marie-Lise TSAGOURIA sur les différentes pistes possibles de transformation du GIP.

Marie-Lise TSAGOURIA explique que l'hypothèse du retour à une bibliothèque interuniversitaire n'existe *a priori* pas. La piste principale qui a été creusée est celle d'un établissement public administratif (EPA), qui aurait pu regrouper plusieurs bibliothèques interuniversitaires franciliennes, suggestion formulée par la Cour des comptes dans le rapport « La politique documentaire et les bibliothèques universitaires dans la société de l'information » publié en 2021 ; mais ce projet aurait récemment perdu de sa pertinence. Plusieurs autres hypothèses ont été récemment évoquées, sans analyse approfondie : une fusion avec le CTLes, un passage sous la coupe de la BnF, de l'Humathèque…

Véronique LESTANG-PRÉCHAC indique que la ministre Sylvie Retailleau était opposée au projet d'EPA, avec la vision qu'une bibliothèque universitaire doit être rattachée à un établissement d'enseignement supérieur.

Marie-Lise TSAGOURIA présente un bref point d'information sur la rentrée 2024, qui s'est très bien déroulée : la bibliothèque est toujours sur une pente ascendante depuis le Covid, avec une remontée régulière de la fréquentation sur place et en ligne. Elle fait part à l'assemblée de la réception, le 12 décembre, du rapport définitif de l'audit de l'agence comptable, mené du 27

août au 19 septembre 2024. Cet audit de suivi s'inscrivait dans le prolongement d'un audit conduit en 2022, qui avait identifié de nombreuses zones de risques plaçant l'institution dans une situation comptable insatisfaisante, et qui avait mené au remplacement de l'agent comptable. La mission d'audit estime que les actions conduites par le GIP BULAC en lien avec les recommandations précédemment émises sont pleinement satisfaisantes. Une seule recommandation est encore en cours de réalisation : l'immobilisation des biens historiques et culturels contrôlés par le GIP BULAC, en lien avec la patrimonialisation des collections.

Françoise MOULIN CIVIL se réjouit de cette nouvelle. Elle remercie Loïc BLANCHARD et les équipes de la BULAC pour l'effort accompli.

Marie-Lise TSAGOURIA informe les membres de l'assemblée générale qu'elle demandera à faire valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2025.

3. BUDGET RECTIFIÉ N°2 2024

Éléments de contexte

À la date du 16 décembre 2024, suite au vote d'une motion de censure de l'Assemblée nationale et à la démission du gouvernement les 4 et 5 décembre, l'État est dans l'attente de la constitution d'un gouvernement de plein exercice et d'un budget pour l'année 2025.

Marie-Lise TSAGOURIA présente de concert le budget rectifié n° 2 2024 et le budget initial 2025, dont l'élaboration s'est faite en étroite corrélation.

Elle rappelle que la BULAC avait vécu une année 2023 et une préparation budgétaire 2024 compliquées liées principalement au surcoût énergétique qui avait amené la bibliothèque à réduire de beaucoup sa voilure de fonctionnement, en termes d'acquisitions documentaires et de recrutement de chargés de collections. Le budget 2024 avait été préparé avec prudence, notamment en ce qui concerne les prévisions des coûts énergétiques. Le coût de l'énergie a finalement bien baissé en 2024. 150 000 € de sur-prévision viennent en déduction dans le BR2 2024. L'année 2024 a pu être exécutée de manière sensiblement plus sereine que ce qui avait pu être craint. Elle relève une réduction conséquente, de 185 000 €, sur le budget des ressources humaines, pour diverses raisons : entre autres, une marge avait été prise dans l'incertitude d'éventuelles nouvelles obligations pouvant se faire jour comme la prise en compte de la Gipa, qui n'a finalement pas été versée ; par rapport aux années antérieures, moins de contractuels étudiants ont travaillé durant l'été ; une erreur de prévision a été constatée, du fait d'une surévaluation du BR2 2023 par rapport à la réalité du CF 2023. Elle note que quelques dépenses ont été reportées en 2025, notamment la fin du renouvellement d'équipements informatiques – priorité absolue d'investissement, le remplacement de l'infrastructure de virtualisation des serveurs et du matériel réseau est à ce jour bien engagé – et le projet de la pointe Cantagrel.

Marie-Lise TSAGOURIA dresse un rapide historique du projet de la pointe Cantagrel. Ce local d'environ 200 m² situé à la pointe du Pôle des langues et civilisations, conçu initialement pour un usage commercial, reste inexploité depuis l'ouverture de la BULAC en 2011. Après que la SEMAPA, qui en avait financé la réalisation, eut renoncé à le commercialiser, le local a été attribué à la BULAC par France Domaine pour y développer conjointement avec l'Inalco un projet de tiers-lieu. Il s'agit de proposer un espace convivial, de détente et de restauration, qui manque actuellement dans le bâtiment. Un travail avec un maître d'œuvre est engagé depuis deux ans. Le dossier de consultation des entreprises pour les travaux est en cours de finalisation. La confirmation par l'assemblée générale de cette orientation permettra de lancer l'appel d'offres des travaux. L'Inalco s'est retiré du cofinancement de ce projet en raison de difficultés budgétaires importantes, sa part de financement des travaux ne rentrant pas dans son plan de redressement financier. La prise en charge complète des travaux par la BULAC, au bénéfice de l'ensemble des utilisateurs du bâtiment, est rendue possible par un prélèvement sur son fonds de roulement, grâce aux économies réalisées l'année passée. La dépense n'a pas été engagée en 2024, dans l'attente de la confirmation/infirmation de la participation de l'Inalco. Les travaux représentent un budget de 473 000 €.

Marie-Lise TSAGOURIA souligne que le budget initial 2025 prévoit la poursuite de la reprise dans le domaine des acquisitions documentaires. Elle rappelle que les efforts drastiques faits en 2023, conjugués au versement d'un complément exceptionnel de subvention par le ministère en toute fin d'année 2023 et à la baisse du coût des fluides, ont permis la reprise d'une trajectoire de développement documentaire ascendante. Elle relève aussi l'intégration dans le BR2 2024 d'une subvention de 40 000 € du CNRS pour l'achat de ressources électroniques chinoises dans le cadre du projet Projet Chine CoREF (Connaissance – Recherche, Expertise, Formation). Le budget initial 2025 ouvre la perspective de la reprise de recrutements de chargés de collections (2 ETP à 20h, soit 4 agents).

Marie-Lise TSAGOURIA conclut que ce budget pourra être exécuté sous réserve que la subvention pour charge de service public soit reconduite à la hauteur de 2024. La trésorerie

disponible non fléchée s'élève à 939 943,15 € et le fonds de roulement mobilisable à 778 270,71 € soit l'équivalent de 73 jours de fonctionnement.

Jean-François HUCHET tient à exprimer combien l'Inalco s'est retiré à contre-cœur du projet de la pointe Cantagrel, faute de budget. Il remercie la BULAC de continuer à avancer sur ce projet, qui bénéficiera grandement aux étudiants de l'Inalco.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC se renseigne sur l'attributaire de la convention d'utilisation.

Marie-Lise TSAGOURIA répond que ce local est affecté à la BULAC. L'Inalco et la BULAC ont chacun été affectataire d'un local à usage commercial.

Benjamin GUICHARD précise que l'exploitation de la pointe Cantagrel est prévue en partenariat avec une association à but d'emploi, 13 Avenir.

Marie-Lise TSAGOURIA signale que le fonctionnement de cet espace se fera quasiment sans frais pour la BULAC. Plus loin dans l'ordre du jour sera présentée une convention de projet avec l'association 13 Avenir, qui aura en charge l'espace de restauration. Une convention d'exploitation sera signée avant ouverture au public.

Marie-Lise TSAGOURIA explique que les travaux de la pointe Cantagrel ont aussi pour objectif de pouvoir enfin utiliser l'ultime espace de stockage des collections, situé sous cet espace pour l'instant brut de béton, dans de parfaites conditions de sécurité : l'un des deux magasins destinés aux documents de la Réserve ne peut en effet être utilisé pour l'instant, dans la crainte du risque d'inondation qu'engendreront les travaux.

Le budget rectifié n° 2 2024 (tableaux 1, 2, 4, 6) est approuvé à l'unanimité après lecture complète de la délibération par la présidente.

4. BUDGET INITIAL 2025

Marie-Lise TSAGOURIA ayant déjà abordé le budget initial 2025 lors du point précédent, elle ajoute seulement une précision : si une nouvelle inflation du coût de l'énergie se faisait jour en 2025, les dépenses devraient être réévaluées pour la prendre en compte.

Françoise MOULIN CIVIL donne la parole à Frédéric AGNES, qui livre le commentaire du contrôle budgétaire, en faisant la lecture de la communication ci-dessous.

Communication du contrôleur budgétaire

Objet : BR 2024 et BI 2025

Contexte

Le CBR a formulé en date du 22 août 2024 un avis favorable au renouvellement de la convention constitutive du GIP BULAC. Il a, par ailleurs, en date du 8 novembre dernier, souligné la nécessité de conserver les niveaux de trésorerie et de recettes du GIP, afin de ne pas le déstabiliser au sortir d'une période de turbulence qui a nécessité des mesures de restrictions et de maîtrise des dépenses, assurées par la direction actuelle.

Le suivi à six mois de l'audit comptable réalisé en 2022 fait apparaître un taux quasi optimal de mise en œuvre des recommandations (24 sur 25).

BR2 2024

Ce BR se caractérise par des ajustements à la baisse.

En HT2, cette baisse est due à des reports d'activités qui impacteront l'exercice 2025, notamment sur l'investissement.

En T2, la baisse des dépenses s'explique par une surévaluation du socle en BI conjuguée à une baisse des recrutements d'étudiants saisonniers.

Par ailleurs, il convient de noter que le montant de 2 M € de restes à payer, obtenu à partir de celui indiqué sur le dernier Compte Financier, ne correspond pas à la réalité, et est appelé à être rectifié dans l'avenir moyennant une revue de tous les dossiers concernés. Ce travail d'apurement déjà engagé sera pris en compte dans le cadre du compte financier 2024.

BI 2025

Par rapport aux prévisions d'exécution de 2024, le BI se traduit par une hausse des dépenses de personnels résultant de l'EAP 2024 et des recrutements en 2025. Comme indiqué en BR les opérations de 2024 sont reportées sur cet exercice au niveau de l'investissement. Ainsi, la BULAC financera seule en 2025 la totalité des travaux de la pointe Cantagrel.

Le solde budgétaire prévisionnel est déficitaire à hauteur de 1 037 100,19 €, montant proche du solde prévisionnel du 1er budget rectificatif 2024. Ce solde sera financé par un prélèvement sur le fonds de roulement qui sera ramenée à 982 865,81 € représentant 4 mois de fonctionnement.

Par ailleurs, une pré-notification de subvention pour charges de service public est attendue à ce stade.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que c'est le montant du fonds de roulement mobilisable qui est indiqué dans les notes budgétaires.

Jean-François HUCHET se fait confirmer que le nouveau décret financier publié le 4 décembre 2024 ne s'applique pas au GIP BULAC.

Thomas JACQUEAU confirme que la BULAC n'est pas concernée.

Le budget initial 2025 est approuvé à l'unanimité après lecture complète de la délibération par la présidente.

5. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL AP-BULAC

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle que la dépense correspondant à la demande de subvention de l'association du personnel a été votée dans le cadre du budget, mais que cette demande fait l'objet d'un point à l'ordre du jour pour présenter l'activité de l'association. Elle précise que la demande de revalorisation de cette subvention est la première en dix ans, et que l'association reste très raisonnable dans ses demandes.

Le président de l'association du personnel, Lionel LAMBIN, se félicite de l'augmentation régulière du nombre d'adhérents et souligne la diversité des activités proposées (Noël des enfants du personnel, AMAP, achats de places de cinéma…).

Françoise MOULIN CIVIL encourage les membres de l'assemblée générale à approuver l'augmentation de la subvention, soulignant que l'AP-BULAC œuvre de manière notable à la cohésion de l'ensemble des personnels.

La demande de subvention de l'AP-BULAC est approuvée à l'unanimité.

6. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2025

Juliette PINÇON présente le programme d'activité 2025, en commençant par évoquer les trois dossiers majeurs : la pointe Cantagrel, un libre-accès renouvelé, la patrimonialisation des collections. Elle mentionne ensuite quelques actions programmées par chacun des pôles de la bibliothèque, parmi lesquelles : le recrutement de chargés de collections et la perspective d'un budget d'acquisitions à la hausse, les montées de version programmées du SIGB Koha et du logiciel de gestion de bibliothèque numérique Omeka, la mise en place de nouveaux outils de mesure d'usage pour l'enrichissement des données de gestion de la documentation électronique, la conduite de la 5e édition de l'enquête de publics, le lancement d'une nouvelle collection HAL aréale dédiée aux études maghrébines, l'entreprise de signalement de premier niveau des archives dans Calames, la reprise de la reliure des thèses, la consolidation de la procédure de recrutement des agents, les chantiers sur la suite logicielle de gestion financière et comptable, la finalisation des travaux sur les infrastructures et équipements informatiques, la poursuite des actions en faveur d'une optimisation technique et énergétique.

Françoise MOULIN CIVIL se dit impressionnée par les programmes et rapports d'activité de la BULAC qui reflètent toujours une grande richesse d'actions.

Jean-François HUCHET demande si la BULAC a été associée au programme à risque et à impact sur les langues océaniennes confié au CNRS.

Caroline BODOLEC répond qu'elle n'a pas suivi de près ce programme ; elle précise qu'un autre programme va être déposé sur la Chine, dans lequel une dimension documentation est prévue.

Jean-François HUCHET souligne qu'une nouvelle collaboration étroite va se développer entre l'Inalco et la BULAC, dans le cadre du projet DECRIPT (Dispositif d'Étude des Crises et des Récits cIvilisationnels par la Pluridisciplinarité et les Terrains), lauréat de l'AMI SHS.

Benjamin GUICHARD évoque deux autres partenariats dans lesquels la BULAC est engagée : le renouvellement du consortium Huma-Num DISTAM (*DIgital STudies Africa, Asia, Middle East*) et le copilotage du programme CollEx Labellisation et Cartographie des collections d'excellence.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC adresse ses remerciements pour la présentation très claire du programme d'activité. Elle demande si la BULAC est engagée dans une démarche de production d'un plan égalité hommes-femmes.

Benjamin GUICHARD répond que la question s'est posée pour une réponse à appel à projets : cela a été l'occasion de constater que la BULAC disposait déjà de tous les indicateurs dans son Rapport social unique.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC indique qu'il serait de bon aloi d'élaborer un tel document, objet d'une évaluation par le Hcéres.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC évoque le « Guide relatif au traitement des signalements de violences à destination de la gouvernance des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche » paru le 10 décembre 2024.

Marie-Lise TSAGOURIA pointe qu'il arrive fréquemment que la BULAC ne soit pas destinataire des informations transmises à tous les établissements de l'ESR.

Le programme d'activité 2025 est approuvé à l'unanimité.

7. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Marie-Lise TSAGOURIA présente les documents soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Elle indique que la gestion de la paye reste un point de vigilance en termes de risque malgré tous les efforts de mise en place de contrôles redondants de vérification. Elle se réjouit du passage en mode SAAS du système d'information financier : l'exploitation des ressources financières est désormais très solide et la BULAC est prête pour la mise en application du nouvel infocentre des organismes publics nationaux, Infinoé (INformation FINancière des Organismes

de l'État), lorsque celui-ci verra le jour. Deux derniers chantiers sont prévus en 2025 : les logiciels de gestion doivent être mis en état de gérer la TVA (jusqu'ici la BULAC, non assujettie, n'en avait pas eu besoin).

Thomas JACQUEAU précise que ce changement est nécessaire pour le 2nd chantier : la dématérialisation de la chaîne de dépense va se poursuivre avec la récupération directe des factures déposées par les fournisseurs sur Chorus Pro.

Les documents présentés sont approuvés à l'unanimité.

8. RENOUVELLEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Benjamin GUICHARD fait savoir que le mandat des membres du conseil scientifique de la BULAC élus en 2022 par l'assemblée générale du GIP arrive à échéance. Une partie de ses membres est éligible à un second mandat ; de nouvelles entrées sont également proposées.

Après un rappel du périmètre et des missions du conseil scientifique, Benjamin GUICHARD dresse la liste nominative des membres dont l'entrée est proposée aux membres de l'assemblée générale.

Françoise MOULIN CIVIL note que la parité est parfaitement respectée.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC se fait confirmer par Benjamin GUICHARD que la parité est respectée parmi les enseignants-chercheurs de rang A.

Sylvie DENOIX demande quelle est la part de chercheurs et la part d'enseignants-chercheurs.

Benjamin GUICHARD répond qu'il y a 4 chercheurs du CNRS.

David FIALA s'interroge sur les modalités du recrutement pour composer le conseil scientifique.

Sylvie DENOIX et Benjamin GUICHARD répondent qu'il s'agit d'un recrutement par cooptation, s'attachant à respecter une parité de genre, une diversité de niveaux de carrière, une diversité d'aires culturelles et de disciplines de recherche et une ventilation équilibrée entre principaux laboratoires et établissements constitutifs du GIP BULAC. Les membres étrangers doivent comprendre le français pour pouvoir suivre correctement les échanges. Ce processus est le fruit de consultations, recherches, échanges, pour constituer un panel intéressant de personnalités prêtes à s'investir. Benjamin GUICHARD rappelle qu'un message a été adressé aux membres de l'assemblée générale un mois auparavant pour les inviter à suggérer de nouveaux membres ; les profils des membres à remplacer leur ont été partagés. Les membres du conseil scientifique sont également sollicités pour émettre des propositions.

Françoise MOULIN CIVIL souligne l'attention apportée pour que le conseil scientifique soit de bonne tenue.

David FIALA demande si le conseil scientifique a dans son champ d'expertise les questions ayant trait au numérique.

Benjamin GUICHARD répond que le conseil scientifique est un lieu de discussion sur l'offre de ressources électroniques, sur les programmes de numérisation, sur l'offre de formation et les services à la recherche qui traitent des questions d'humanités numériques.

Françoise MOULIN CIVIL et les membres de l'assemblée générale adressent leurs remerciements à la présidente sortante du conseil scientifique, Sylvie DENOIX.

Les candidatures sont approuvées à l'unanimité.

9. MISE À JOUR DE LA NOTE SUR L'ORGANISATION DE LA BULAC

Juliette PINÇON présente, pour information de l'assemblée générale, une note interne décrivant les modalités de fonctionnement de la BULAC, qui actualise et enrichit une note originellement produite en 2011. Cette note met l'accent sur le rôle et les responsabilités des différents acteurs, permettant à chaque agent de situer son action dans l'organisation du travail ; elle énumère les différentes instances (de gouvernance, de dialogue social et de contrôle) et les acteurs de la prévention ; elle décrit les outils d'information et de communication interne.

10. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION 13 AVENIR

Marie-Lise TSAGOURIA présente le projet de partenariat avec l'association 13 Avenir, dans le cadre du projet de la pointe Cantagrel. La convention décrit les engagements de chaque partie durant la période qui court jusqu'au moment de l'ouverture au public du tiers-lieu. Marie-Lise TSAGOURIA précise que ce projet de convention répond à une demande de l'association 13 Avenir, qui souhaitait formaliser un cadre de travail pour asseoir son activité sur ce projet, au regard du temps investi par ses équipes.

Loïc Blanchard recommande d'ajouter un renvoi à l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques pour étayer que cette occupation ou utilisation du domaine public ne donnera pas lieu au paiement d'une redevance, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une activité économique lucrative concurrentielle.

La convention est approuvée à l'unanimité, sous réserve de la modification à apporter.

11. CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET D'ÉCHANGE DE DOCUMENTS

Marie-Lise TSAGOURIA présente les deux conventions passées pour des échanges documentaires entre la BULAC et la Bibliothèque nationale d'Arménie d'une part, et entre la BULAC et la Biblioteka Matica srpska d'autre part. Elle retrace l'évolution des échanges documentaires : au départ, la BULAC échangeait avec des bibliothèques partenaires des documents qu'elle conservait en double et leur faisait également parvenir les publications des Presses de l'Inalco. Puis la bibliothèque a commencé à réaliser des acquisitions pour le compte de bibliothèques partenaires, d'où la nécessité de formaliser ce partenariat dans une convention fixant un cadre et un maximum de dépenses.

Benjamin GUICHARD précise que les échanges entrants permettent à la BULAC d'accéder à des publications académiques qui ne sont pas disponibles par des intermédiaires commerciaux.

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle qu'une convention de cette nature avait été passée avec la Bibliothèque nationale de Chine.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC préconise de mentionner la juridiction et la législation française pour le règlement des litiges.

Caroline BODOLEC se fait préciser si ces conventions sont valables un an et renouvelables tacitement.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC recommande de modifier la durée de la convention, en stipulant qu'elle est renouvelable par accord tacite pour une durée à déterminer (4 ou 5 ans).

La convention avec la Bibliothèque nationale d'Arménie est approuvée à l'unanimité, sous réserve des modifications à apporter.

La convention avec la Biblioteka Matica srpska est approuvée à l'unanimité, sous réserve des modifications à apporter.

12. FERMETURES 2025

Le calendrier de fermeture 2025 est approuvé à l'unanimité.

13. QUESTIONS DIVERSES

Caroline BODOLEC questionne la présidente de l'assemblée générale et le directeur de la BULAC sur le processus de nomination du futur directeur du GIP BULAC.

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle que le directeur du GIP est nommé par l'assemblée générale sur proposition du président de l'assemblée générale, avec un processus de reconduction tous les trois ans. Le poste est publié au Bulletin officiel, puis un jury est réuni par le président de l'assemblée générale. Marie-Lise TSAGOURIA suggère de faire superposer cette procédure avec le calendrier de mutation des conservateurs des bibliothèques. Le calendrier suivant est esquissé : publication du poste début septembre 2025, audition des candidats en octobre par un jury réuni par la présidente de l'assemblée générale, approbation en assemblée générale extraordinaire entre fin octobre et mi-novembre.

Françoise MOULIN CIVIL remercie les membres de l'assemblée générale pour leur participation et souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 16h45.